

CENSURE

DE

LA SACRÉE

FACULTÉ

DE

THEOLOGIE

DE PARIS,

Portée contre les Propositions
extraites des Livres intitulés

*Nouveaux Memoires sur l'Etat present de la
Chine.*

Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine.

Lettre des Cérémonies de la Chine.

DANS l'Assemblée ordinaire de la Sacrée Faculté de Paris, tenuë en la Maison de Sorbonne, l'an de Nôtre Seigneur mil sept cent, le premier jour de Juillet; après qu'on eut célébré solennellement, selon la coûtume, la Messe du S. Esprit, M. Salomon PRIoux Docteur de la même Faculté, & de la

A



2
Société de Sorbonne, ayant deféré à la Sacrée Faculté
quelques Livres composez en François, & imprimez
sous ces titres,

NOUVEAUX MEMOIRES SUR L'ETAT PRESENT
DE LA CHINE. *imprimez à Paris chez Jean Anisson
en 1696. & 1697.*

HISTOIRE DE L'EDIT DE L'EMPEREUR DE LA
CHINE, *imprimée par le même Jean Anisson en 1698.*

LETTRE SUR LES CEREMONIES DE LA
CHINE, *imprimée à Liege chez Daniel Moumal en
1700.*

Où il prétendoit qu'étoient contenuës certaines
Propositions qui meritoient d'être censurées par
la Faculté: On choisit à la requisition de Nôtre tres-
sage Maître GUILLAUME LE BAS, Syndic de la
même Faculté, huit Docteurs, qui avec M. le Doyen,
& M. le Syndic, auroient soin de lire & d'examiner di-
ligemment & exactement les Livres qu'on vient de
nommer & d'en faire leur rapport à la Faculté.

Les Docteurs s'étant appliquez à cet Examen dans plu-
sieurs Assemblées particulieres, tenuës en la Maison de
la Faculté pendant le mois de Juillet; le second jour
d'Août de la même année, le plus ancien de Messieurs
les Députez rapporta ce qui avoit été fait par eux,
& présenta quelques Propositions tirées des Livres
qui ont été nommez, lesquelles Nos tres-sages Maî-
tres les Députez avoient jugé d'un commun accord
devoir être condamnées, & marqua en même-temps
les Qualifications de la Censure, dont ils croyoient
qu'elles devoient être notées.

Ce rapport aiant été oüi, & deux Assemblées s'é-
tant tenuës pour ce sujet le second & le troisiéme jour

3

du mois d'Août, la Sacrée Faculté resolut qu'on feroit imprimer un Memoire des Propositions dont il s'agissoit, sans y mettre les Qualifications de la Censure, & qu'on le distribûeroit à tous les Docteurs. On indiqua l'Assemblée prochaine au dix-septième jour du même mois d'Août, afin que la Sacrée Faculté delibérât sur les Propositions renfermées dans le Memoire. Ce jour-là on commença par écouter quelques-uns de Nos tres-sages Maîtres les Députés, & Trente Assemblées s'étant faites depuis, où Cent soixante Docteurs ont dit leur sentiment; Enfin le dix-huitième jour du mois d'Octobre de la même année, la Sacrée Faculté a jugé qu'il falloit condamner les Propositions dont on a parlé, & les a en effet condamnées de la maniere suivante.

I.

LE peuple de la Chine a conservé près de deux mille ans * la connoissance du veritable Dieu, & l'a honoré d'une maniere qui peut servir d'exemple & d'instruction même aux Chrétiens. *Memoires de la Chine Tom. 2. p. 141. de la premiere édition & 114. de la troisieme.*

C E N S U R E.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE ; TEMERAIRE,
SCANDALEUSE, ERRONE'E, INJURIEUSE A LA SAINTE
RELIGION CHRÉTIENNE.

* Plus de deux mille ans. *Mém. de la Chine, tom. 2. p. 118. de la troisieme Edition.* Long-tems après Confucius, *ibid.* f. 119. qui naquit 483. ans avant la venuë de notre Seigneur, *ibid.* t. 1. p. 326. & vécur soixante & treize ans, *ibid.* p. 336. de sorte que la Chine n'est devenuë Idolâtre que cinq ou six cens ans avant Jesus - Christ. *Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, p. 103.* Et même qu'après Jesus - Christ, *Epistola ad virum nobilem.*

II.

Si la Judée a eu l'avantage de consacrer (un Temple à Dieu) plus riche & plus magnifique , sanctifié même par la présence & par les prieres du Redempteur , ce n'est pas une petite gloire à la Chine, d'avoir sacrifié au Createur, dans le plus ancien Temple de l'Univers. *Ibid. p. 134. & 135. de la premiere édition & 109. de la troisieme.*

CENSURE.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE ET TEMERAIRE.

III.

LA MORALE DES CHINOIS PARUT AUSSI PURE QUE LA RELIGION. *Lettre sur les Ceremonies de la Chine. page 32.*

La Chine a pratiqué les Maximes LES PLUS PURES DE LA MORALE, tandis que l'Europe & presque tout le reste du monde étoit dans l'erreur & dans la corruption. *Memoires de la Chine Tom. 2. p. 146. & 147. de la prem. édit. & 118. & 119. de la troisieme.*

La connoissance du vray Dieu qui avoit duré plusieurs siecles après le Regne de l'Empereur Kam-Vam, & même fort probablement long-temps après Confucius, ne se conserva pas toujourns dans cette premiere pureté : l'Idolatrie s'empara enfin des esprits, & les mœurs devinrent si corrompuës, que LA FOY n'étant plus qu'une occasion d'un plus grand mal, fut peu à peu ôtée (aux Chinois) par un juste jugement de Dieu. *Ibid. p. 148. de la prem. édit. & 120. de la troisieme.*

Outre LE CULTE INTERIEUR qui étoit recom-

mandé on s'attachoit avec scrupule jusqu'aux moindres ceremonies exterieures. *ibid.* p. 141. & 142. de la prem. édit. & 114. de la troisieme.

Tchouen-Hio cinquieme Empereur de la Chine, nomma DES PRESTRES OUI DES MANDARINS ECCLESIASTIQUES en diverses Provinces, pour présider aux Sacrifices. *ibid.* p. 135. de la prem. édit. & 109. de la troisieme.

Confucius dit à son Fils : LES SAINTS se font d'abord appliquez aux choses les plus aisées. *ibid.* Tom. I. p. 431. de la prem. édit. & 347. de la troisieme.

Un Philosophe du pays lui dit un jour (à Confucius) Vous qui êtes le petit-fils d'un SAINT. *ibid.* p. 421. de la prem. édit. & 339. de la troisieme.

Confucius tâchoit en tout d'imiter son Ayeul, qui vivoit pour lors à la Chine EN ODEUR DE SAINTETE'. *ibid.* p. 406. de la prem. édit. & 327. de la troisieme.

Confucius étant mort, il fut pleuré de tout l'Empire, qui dès ce temps-là l'honora comme UN SAINT. *ibid.* p. 418. de la premiere édition, & 336. de la troisieme.

Son humilité & sa modestie donneroient lieu de croire, que ce n'a pas été un pur Philosophe, formé par la raison, mais UN HOMME INSPIRE' DE DIEU, pour la réforme de ce nouveau Monde. *ibid.* p. 476. de la prem. édition, & 335. de la troisieme.

On raconte dans l'Histoire, que l'Imperatrice femme de Tiko Roy de la Chine, étant sterile, demanda à Dieu des enfans avec une si grande ferveur durant le temps du Sacrifice, qu'elle conçut peu de jours après & accoucha dans la suite d'un fils celebre par quaran-

te Empereurs consecutifs que sa famille donna à la Chine. *ibid. Tom. 2. p. 135. de la prem. édition & 109. de la troisième.*

Cette Piété du Prince toucha le Ciel, l'air se chargea de nuages, & une pluie universelle qui tomba sur l'heure, donna en son temps à tout l'Empire une abondante recolte. *Ibid. p. 145. de la prem. edit. & 117. de la troisième.*

Vou-Vam Fondateur de la troisième Race, offroit luy-même des Sacrifices selon l'ancienne coûtume; & son Frere le voiant un jour en danger de mourir, se prosterna devant la Majesté divine pour en obtenir la guérison Pour moy, Seigneur, ajoûta ce bon Prince, je suis peu utile en ce monde; s'il vous faut une Victime, je vous offre de tout mon cœur ma vie en Sacrifice, pourvû que vous conserviez mon Maître, mon Roy & mon Frere. L'Histoire assure qu'il fut exaucé, & qu'il mourut en effet après sa Prière.

Exemple qui prouve manifestement, que non-seulement L'ESPRIT DE LA RELIGION s'étoit conservé parmy ces Peuples (Chinois), mais qu'on y suivoit encore LES MAXIMES DE LA PLUS PURE CHARITE', QUI EN FAIT LA PERFECTION ET LE CARACTERE. *Ibid. pag. 137. & 138. de la premiere édition & 111. de la troisième.*

Ces Peuples (Chinois) anciennement si sages, si pleins DE LA CONNOISSANCE, & si je l'ose dire, DE L'ESPRIT DE DIEU. *ibid. p. 183. de la premiere édition & 148. de la troisième.*

CENSURE.

LA DOCTRINE renfermée dans ces Propo-

7

fitions; Sçavoir, Que la Chine a conservé durant plus de deux mille ans la pureté de la Morale, la Sainteté des Mœurs, la Foy, le Culte de Dieu interieur & exterieur, des Prêtres, des Sacrifices, des Saints, & des hommes inspirez de Dieu, des Miracles, l'esprit de Religion, la plus pure Charité qui est la perfection & le caractere de la Religion, & si j'ose le dire (ajoute l'Auteur) l'esprit de Dieu: CETTE DOCTRINE, disje, EST FAUSSE TEMERAIRE, SCANDA-LEUSE, IMPIE, CONTRAIRE A LA PAROLE DE DIEU, HÉRETIQUE, RENVERSANT LA FOI ET LA RELIGION CHRÉTIENNE, RENDANT INUTILE LA VERTU DE LA PASSION, & DE LA CROIX DE JESUS-CHRIST.

IV.

Quoiqu'il en soit dans la sage distribution des graces, que la Providence Divine a faite parmi les nations de la terre, la Chine n'a pas sujet de se plaindre, puisqu'il n'y en a aucune, qui en ait été plus constamment favorisée. *Memoires de la Chine, Tom. 2. p. 147. & 148. de la prem. édition & 119. de la troisième.*

CENSURE.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE, TEMERAIRE, ERRONÉ'E, ET CONTRAIRE A LA PAROLE DE DIEU.

V.

Qu'au reste il ne falloit pas que Sa Majesté (Chinoise) regardât la Religion Chrétienne comme une Religion étrangere, puisqu'elle étoit la même dans ses principes & dans ses points fondamentaux, que l'ancienne Religion, dont les Sages & les premiers Empereurs de la Chine faisoient Profession, adorant le même Dieu que les Chrétiens adorent, & le reconnoissant aussi

bien qu'eux pour le Seigneur du Ciel & de la Terre;
Histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, liv. 2.
pag. 104.

C E N S U R E.

CETTE PROPOSITION EST FAUSSE, TEMERAIRE, SCAN-
 DALEUSE ET ERRONÉ'E.

De plus la Sacrée Faculté declare qu'elle ne pre-
 tend nullement approuver le reste de ce qui est contenu
 dans les Livres qui ont été nommez. FAIT en Sorbon-
 ne ce dix-huitième jour d'Octobre: Releu, & confirmé
 le dix-neuvieme du même mois, de l'An de Nôtre
 Seigneur mil sept cent.

Par ordre de M.M. les Doyen
 & Docteurs de la Faculté
 de Theologie de Paris.

DE CHAMP-VEILLE,
 Greffier de ladite Faculté.